

Convocation faite le 20 février 2019

Séance du 28 février 2019

L'an deux mille dix neuf, le vingt huit du mois de février, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT SATURNIN DU LIMET, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur BEDOUET Gérard, Maire.

Présents : BEDOUËT Gérard, GUILLET Annette, JOSSELIN Claudine, MADIOT Isabelle, GASTINEAU Roselyne, JANITOR Angelina, CORMIER Catherine, BODIER Robert, ROGER Steve, CHABOT Freddy.

Excusés : DUTHEIL Olivier, MOISY Cyrille.

Absents : HOGRET Yoann, MOREAU Brigitte

Madame Angelina JANITOR est élue secrétaire de séance.

Subvention 2019 – N° 2019/08

Le conseil municipal vote les subventions suivantes au titre de l'année 2019 :

<u>ORGANISMES</u>	Montant accordé
A.S. St Saturnin du Limet	800.00 €
Association Saturn' Anim	800.00 €
Comité des Fêtes St Saturnin	800.00 €
Rencontre des St Saturnin	800.00 €
Généralisations Mouvement - Les Aînés Ruraux	800.00 €
Associations Passions Partagées	800.00 €
Chambre des métiers (1 jeune accueilli + 1 apprenti)	50.00 €
Croix rouge	50.00 €
FDGDON	95.95 €
Sté de pêche de Congrier/St Saturnin	150.00 €
SPA Laval (0.30 € par habitant)	171.93 €
Ass des Anciens Combattants de Renazé	100.00 €
Ass des infirmes moteurs cérébraux	80.00 €
Alcool assistance	50.00 €
Le CAUE	68.60 €
A.F.M Téléthon53	80.00 €
Association des paralysés de France	80.00 €
La ligue contre le cancer	80.00 €
France Alzheimer	80.00 €

Enquête publique – Parc Eolien la Grande Lande (La Selle Craonnaise et Saint Michel de la Roë - N° 2019/09

Monsieur le maire informe le conseil qu'une enquête publique est ouverte depuis le mardi 12 février 2019 et jusqu'au mardi 26 mars 2019 à 12 heures, concernant une demande présentée par la SARL GRANDE LANDE ENERGIES, dont le siège social est situé 50 ter rue de Malte à Paris (75011) en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter une installation terrestre de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent, regroupant quatre aérogénérateurs et deux postes de livraison sur la commune de La Selle Craonnaise et quatre aérogénérateurs sur la commune de St Michel de la Roë, d'une puissance unitaire de 2MW, soit 16 MW au total.

Le conseil municipal a été destinataire d'une note explicative de synthèse.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable à la demande présentée par la SARL GRANDE LANDE ENERGIES en vue d'exploiter une installation terrestre de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent regroupant 8 aérogénérateurs.

Aménagement du bourg

Monsieur le Maire informe le conseil qu'une matérialisation provisoire du projet de sécurisation des entrées de bourg (RD 287) a été mise en place le 18 février. L'aménagement restera environ un mois, un comptage sera également mis en place. Après la restitution de cette étude, le conseil municipal verra vers quelle solution il s'oriente.

Chantier Argent de Poche – N° 2019/10

Cette opération en lien avec la communauté de communes de Pays de Craon crée la possibilité pour des adolescents de 16 à 18 ans inclus d'effectuer des petits chantiers de proximité de 3 heures à l'occasion des congés scolaires et de recevoir en contrepartie une indemnisation (5 € par heure, soit 15 € par demi-journée).

Monsieur le maire sollicite l'accord du conseil pour renouveler les chantiers argent de poche en juillet 2019. Les chantiers habituellement proposés sont :

- Désherbage
- Peinture
- Animation à la maison de retraite

Le conseil municipal approuve le dispositif « Argent de Poche » qui se déroulera en juillet prochain. Le conseil reste ouvert à toutes autres propositions de chantier. L'indemnisation des jeunes se fera par mandat administratif.

Repas des Aînés

Monsieur le Maire rappelle au conseil que chaque année, un repas était offert par le CCAS aux personnes âgées de plus de 60 ans résidant sur la commune. Depuis la dissolution du CCAS en 2015, la commune perpétue cette tradition.

Monsieur le Maire demande au conseil s'il souhaite poursuivre le repas offert aux personnes âgées de 60 ans et plus et résidant sur la commune. Les membres du conseil sont également conviés. La participation est de 10 € par personne depuis l'année dernière. Sont invités à ce repas les maires honoraires et la directrice de la maison de retraite.

Le conseil municipal, décide de poursuivre le repas offert aux personnes âgées résidant sur la commune et qui sont âgées de plus de 62 ans. Il aura lieu le mercredi 3 avril 2019 à 12 heures au restaurant le Marmiton. Une participation de 10 euros sera demandée aux convives.

Nommage et numérotation des voies communales – N° 2019/11

Monsieur le Maire informe les membres du conseil qu'il appartient au conseil municipal de choisir par délibération, le nom à donner aux voies de la commune. La dénomination des v oies communales est laissée au libre choix du conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Il convient d'identifier clairement les adresses des voies et habitations de la commune, pour faciliter la mission des services de secours (SAMU, Pompiers, Gendarmerie qui peuvent éprouver des difficultés à localiser les a dresses en cas de besoin), le travail de la Poste et des autres services publics ou commerciaux, la localisation GPS.

Considérant l'intérêt communal que présente la dénomination des voies, le conseil municipal :

- Valide les noms attribués à l'ensemble des voies communales de la commune (liste en annexe de la présente délibération).
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Devis

- Terrain multisports : Un devis de l'entreprise DESERT METAL-AGRI pour rénover l'ensemble du terrain multisports (fourniture de cadres) a été présenté lors de la dernière réunion. Le montant total est de 4 270.00 € HT. La pose de ces cadres et des lattes sera faite par les agents communaux. Le conseil municipal a souhaité consulter Agospace, société qui a fourni et installé le terrain multisports. Le montant du devis pour la fourniture des différents panneaux est de 24 109.00 € HT. Les éléments en bois ne sont plus fabriqués puisque notre terrain est une ancienne version et la société n'a plus de stock ce qui les oblige à relancer une production sur mesure. Le conseil municipal décide d'accepter le devis de la société DESERT METAL-AGRI pour un montant HT de 4 270.00 €.

- Devis Ets Lardeux Diego : Agrandissement du parking de la salle des loisirs (Arrachage d'une haie et des bordures, terrassement pour agrandissement de 65 m2, empierrement et mise en œuvre d'un revêtement en arène granitique sur 5 cm d'épaisseur) pour un montant HT de 1 465.00 €. Le conseil accepte le devis de l'entreprise LARDEUX.

- Entreprise PREVOSTO (logements de la Métairie) : Devis complémentaire pour reprise gravillonnage ocre sur l'ensemble de la zone ocre devant le projet (41 m2) pour un montant HT de 900.45 €. Le conseil municipal valide le devis.

Modification du PLU : Demande d'un changement de zonage

Lors de la réunion du 18 octobre dernier, M. le maire informait le conseil d'un courrier de M. Christian COURCELLE sollicitant un changement de zonage pour la Salsa afin de pouvoir installer éventuellement des hébergements de type chalet. Une modification du PLU est alors nécessaire. Cette modification du PLU pourrait être réalisée par « déclaration de projet ». Le coût est estimé par la DDT à + ou – 7 000 € HT. Monsieur le Maire souhaite connaître l'avis du conseil sur cette demande, sachant que le projet photovoltaïque ne nécessiterait vraisemblablement pas de révision du PLU.

Vu le coût de la procédure, le conseil ne souhaite pas donner suite au projet de modification du PLU.

Divers

- Monsieur le maire informe le conseil de dégradations et d'actes malveillants qui se sont produits ces derniers jours dans le bourg.
- Date de la prochaine réunion : 4 avril 2019

